

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne.
ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) for routes between Liège, Brussels, and Gand, including departure and arrival times for various stations.

ALLEMAGNE. — Francfort, 21 octobre.

On écrit de Munich, 15 octobre : La nouvelle publiée par plusieurs journaux du paiement de la troisième série de l'emprunt grec est sans fondement.

ANGLETERRE. — Londres, 23 octobre.

Les ambassadeurs de France, de Belgique, d'Autriche, de Suisse, de Russie et de Turquie ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères.

Le mouvement imprimé à l'Irlande par M. O'Connell dans le but d'obtenir l'émancipation complète de ce pays se propage avec rapidité, et de toutes parts des sociétés se forment à l'exemple de celle dont M. O'Connell a posé lui-même les bases.

La lettre suivante, adressée à M. Ray, secrétaire de M. O'Connell, prouve l'intérêt que les chefs de l'église catholique prennent à cette manifestation :

Derry, le 12 octobre.

« Je suis chargé, monsieur, par le révérend docteur M. Langher de vous adresser réception de votre lettre du 6 courant concernant la Société Précurseur. Je puis vous assurer qu'il se fera un plaisir de coopérer avec les amis distingués de l'Irlande à la réalisation du but important de la société.

Le correspondant de Dublin du Times annonce que le bruit court que le marquis de Normanby succédera à lord Durham comme gouverneur du Canada.

Des lettres du Mexique, datées du 24 août, annoncent qu'on avait reçu l'avis de l'arrivée sur la côte occidentale de la mer Pacifique d'une escadre française, composée de deux frégates et d'une corvette.

Feuilleton.

UN DUEL DANS UNE CUVE.

SOUVENIRS DE L'INVASION.

1815. — SCÈNE I.

(La scène se passe dans un château de Bourgogne au mois de septembre 1815. Le capitaine Winden est assis, devant une fenêtre ouverte, dans un large fauteuil; ses deux pieds sont placés sur l'appui de la fenêtre; à sa gauche une table avec des bouteilles et un verre; à la bouche une vaste pipe d'écume de mer et regardé la campagne à travers les nuages de légère fumée qu'il exhale à intervalles égaux.

Langlade. — Capitaine, j'aurais à vous parler.

Le capitaine (sans tourner ni lever la tête). — Il me semble que je ne vous en empêche pas.

Langlade. — Encore serait-il bon de regarder qui vous adresse la parole.

Le capitaine. — Tout-à-fait inutile si vous me dites votre nom.

Langlade. — Edouard Langlade, la seule personne qui habite ce château avec madame Corani.

Le capitaine. — Je le sais très-bien... l'ami de la propriétaire.

Langlade. — Monsieur, comprenez-vous que ce mot peut être une injure?

Le capitaine. — Monsieur, je dis les mots comme les idées m'arrivent.

Langlade. — Je serais peut-être moins disposé à les prendre comme vous les donnez; mais j'ai mes raisons pour être calme et patient.

Le capitaine (fumant toujours). — Tant mieux! car c'est beaucoup plus commode!

Langlade. — Monsieur le capitaine, vous êtes grand, bien fait, blond, Autrichien (et vous avez trente ans).

Le capitaine (se détournant un peu vers lui pour le regarder). — Monsieur... l'ami de la propriétaire, vous êtes petit, noir, vigoureux, Languedocien, et vous avez... comme moi, trente ans.

Langlade. — Encore un mot, et nous nous connaissons parfaitement; j'ai servi.

FRANCE. — Paris, le 24 octobre.

Le conseil supérieur de commerce s'est de nouveau réuni hier, et la séance s'est prolongée jusqu'à près de sept heures. Après avoir entendu les nouveaux délégués des colonies récemment arrivés du Havre, le conseil est rentré dans la discussion à huis-clos, et chacun a été appelé à motiver son avis sur la question de savoir s'il convenait d'accorder un dégrèvement sur les sucres coloniaux.

Les avis ont été plus partagés sur la question de savoir si le dégrèvement devait être opéré par ordonnance ou par une loi; chacun, en émettant une opinion sur ce sujet, est convenu que c'était là une question de responsabilité ministérielle sur laquelle un conseil consultatif ne pouvait s'exprimer qu'avec beaucoup de réserve.

L'assemblée s'est occupée aussi de la réduction à faire dans le prix du droit d'entrée sur le sucre colonial. On s'est partagé sur les différents chiffres; la majorité du conseil s'est prononcée pour un dégrèvement de 12 fr. par 100 kil. Enfin, on croit s'être entendu sur la convenance d'accorder aux colons la faculté d'exposer leurs denrées en pays étrangers, pourvu que ce soit sur des navires français.

Le conseil général de la Seine a entendu, dans sa séance de samedi, le rapport de la commission qu'il avait été chargé d'examiner la proposition faite par un de ses membres de publier les procès-verbaux de ses séances, en usant à cet égard de la faculté résultant de l'article de la loi du 10 mai dernier.

Le conseil a décidé, conformément aux conclusions de la commission, qu'après la clôture et le vote sur chacune des questions qui feraient l'objet de ses discussions, le président consulterait l'assemblée pour savoir si elle ordonnerait ou non la publication, soit du procès-verbal de la discussion qui aurait précédé le vote, soit seulement du texte de la délibération adoptée.

Passant ensuite à l'application, le conseil a décidé que la délibération sur la publicité sera publiée, mais que la discussion qui a précédé son adoption restera secrète.

Les actions du chemin de fer de Paris à la mer ont recommencé hier à fléchir d'une manière effrayante. Cependant nous apprenons que M. Aguado a fait depuis quelques jours des efforts extraordinaires pour les soutenir.

Le capitaine. — Je vous en fais mon compliment; c'est plus agréable que de servir encore comme moi.

Langlade. — Voulez-vous maintenant me permettre de vous dire en peu de mots ma situation avant que vous vissiez dans ce château et depuis que vous y êtes venu.

Le capitaine (s'accommodant dans son fauteuil). — Très-volontiers, j'aime beaucoup les histoires quand je fume.

Langlade. — Forcé de quitter le service par une blessure qui fut cinq ans à se guérir, et de renoncer à des rêves de gloire militaire, je voulus du moins avoir l'éclat et les jouissances d'une brillante fortune rapidement acquise; je me fis agent de change, et pendant quelques années tout alla comme je le désirais; mais votre première visite l'année dernière me fit faire des pertes considérables, et la seconde entrée des armées coalisées à Paris a achevé de ruiner ma fortune.

Le capitaine (formant les yeux). — Oh! Voilà l'intérêt qui commence.

Langlade. — Compromis dans d'autres ruines, je n'aurais même pas sauvé mon nom intact du naufrage, si un secours inattendu, considérable, offert sans être demandé, n'était venu me permettre de sortir pur de la tourmente financière où je m'étais trouvé engagé.

Le capitaine. — Oh! bien! très-bien! j'aime beaucoup cela.

Langlade. (Il le regarde avec étonnement, hésite un instant, puis faisant un effort, il continue.) A cette époque, il y a de cela six semaines Mme Corani était veuve depuis trois mois de mon plus ancien ami, de mon meilleur ami, et depuis le jour où il m'avait dit: je te présente à la femme qui va partager avec toi tout ce que j'ai d'affection dans le cœur, j'avais nourri pour elle dans le fond de mon âme la passion la plus ardente et la plus secrète; jamais un mot, un geste, un regard ne put lui faire soupçonner que j'étais plus qu'un ami tendre et dévoué, et lorsque le malheureux Corani mourut tout jeune encore, je le traitai long-temps avant de me souvenir de mon amour.

Langlade. — Et c'est ainsi que vous avez obtenu la fortune que vous possédez aujourd'hui?

Le capitaine. — Non, monsieur, j'avais vendu ma charge et j'attendais que l'horizon s'éclaircît pour savoir de quel côté je devrais chercher le établissement de ma fortune, lorsque Mme. Corani, obligée pour les

efforts de la compagnie. On prête à M. Aguado le projet de ramasser toutes les actions sur la place dans les cours de 900 à 925, et d'attendre pour les émettre de nouveau que le chemin soit en circulation jusqu'à la vallée de Montmorency.

On nous écrit de St-Petersbourg, le 11 octobre :

« Aujourd'hui, on a célébré, à l'église catholique-romaine de notre ville la naissance du comte de Paris. Le grand-duc Michel-Pavlowitch, le grand-duc Nicolas Nicolatowitch, grand-amiral de Russie, tout le corps diplomatique, et un grand nombre de nobles russes ont assisté à cette cérémonie. »

Le nombre des électeurs inscrits sur les listes des départemens pour l'année électorale 1837-1838, s'élève à 197,602.

Le journal légitimiste la Mode trace du duc de Bordeaux le portrait suivant :

La croissance de Henri de Bourbon a pris des développemens depuis l'année dernière; il a maintenant cinq pieds trois pouces. Sa complexion a quelque chose de la vigueur de son père, avec des formes sveltes qui manquaient au duc de Berri. Ses épaules sont larges, sa poitrine est puissante, sa taille bien prise; sa tête, belle et fière, est noblement posée sur un col dont les peintres ont souvent admiré la délicatesse et les contours; l'intelligence respire sur son front hardi et dans ses yeux ardents comme son esprit, et purs comme sa vie; sa bouche annonce les sentimens de bonté et de bienveillance qui animent son cœur.

Quant à son caractère, c'est un mélange de franchise et de prudence, de force et de retenue. Élevé dans le mépris des flatteries et dans la haine de la flatterie, le prince témoigne hautement sa manière de voir à ce sujet. Dans ses affections il ne fait aucune distinction entre ceux qui ont un nom retentissant et ceux qui suppléent à la noblesse de la naissance par la plus pure et la plus haute de toutes les noblesses, celle de la conduite.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, le 20 octobre : On a appris à Ellorio, le 18 courant seulement, l'entrée sur le territoire espagnol du prince des Asturies, fils de don Carlos et de la princesse de Beira; partis d'Elisondo le même jour, ils ont été coucher à Leira, et de là passant par Verastegui, ils ont dû se rendre hier à Tolosa, où don Carlos devait les recevoir.

affaires de la succession de venir ici, m'offrit de l'accompagner; j'acceptai avec empressement. Jusqu'alors nul régiment des armées alliées n'avait été dirigé de ce côté, et la veuve de mon ami espérait qu'il continuerait à en être ainsi, et que je pourrais échapper au spectacle de l'invasion qui était une horrible torture pour mon esprit aigri.

Le capitaine (se soulevant un peu sur le coude et se tournant légèrement vers lui.) Monsieur, tout ceci sera d'un très-médiocre intérêt, si vous ne concluez pas à quelque chose.

Langlade. — C'est ce que je vais faire. Lorsqu'il eût été décidé que je resterais, nous renoncâmes à vivre dans un isolement complet, comme elle y avait songé d'abord; nous craignons que l'officier qui viendrait ici, quel qu'il fût (tout cela n'a rien de personnel pour vous), ne vit dans cette manière d'être une crainte offensante.

Le capitaine. — Vous pouvez très-bien le demander, et moi, je vous répondrai que je me trouve très-bien; d'ailleurs vous le voyez parfaitement bien.

Langlade. — Si vous m'adressiez la même question, j'aurais le regret de ne pouvoir faire la même réponse.

Le capitaine, bourrant sa pipe. — Ah! pourquoi!

Langlade. — C'est que vous n'avez pas en présence de Mme Corani le sang-froid, vous me permettez bien de dire, le sang-froid glacial que vous affectez sans doute avec moi.

Le capitaine. — Monsieur, je n'affecte rien, je suis ce que je parais; si je parais différent dans différentes occasions, ce n'est pas faute, c'est la faute des occasions. Vous allez me faire entrer dans des détails qui m'empêcheront de finir ma pipe, mais vous m'avez conté une histoire,

On écrit de Saragosse, le 17 octobre : « Le général en chef Van Halen, après avoir été joint par la division Mir à Carinena, a pris la direction de Belchite, d'où il se portera immédiatement sur Caspe, qui est menacée par le gros de la faction sous les ordres de Cabrera; déjà même les rebelles ont tiré contre la ville plusieurs coups de canon. Avec 10,000 fantassins et 600 chevaux commandés par Van Halen, et avec la décision qu'il parait avoir prise, on espère que l'orgueil de Cabrera ne tardera pas à être humilié. »

Le général Santos-San-Miguel restera à Saragosse. On écrit de Madrid, 17 octobre : La reine passe aujourd'hui la revue des troupes composant la division du général Narvaez. Un grand nombre de spectateurs admire la belle tenue de cette armée dont on ignore encore la destination.

Le ministre de l'intérieur persiste à donner sa démission malgré les instances du président du conseil qui s'occupe néanmoins de son remplacement.

On va mettre demain en adjudication les fournitures générales de l'armée pour les mois de novembre et de décembre; il y a peu de concurrents.

La misère est si grande que les fonds du Mont-de-Piété sont insuffisants pour satisfaire aux besoins des emprunteurs. L'administration fait un appel aux capitalistes en leur promettant 4 p. c. de l'argent qu'ils déposeront. La Gazette contient un long rapport du marquis de Pontejos sur ce sujet.

HOLLANDE.

(Journaux du 25 octobre.)

La deuxième chambre a adopté le 25 dans une séance à huis-clos le projet d'adresse; la première chambre y a également donné son assentiment. La députation de la deuxième chambre chargée de le présenter au roi, se compose de MM. Van Sytzama, Luzac, Van Rappard, Van de Poll, Quintus et Van de Mortel.

Il parait que l'adresse est complètement favorable au gouvernement. Voici ce que dit à ce sujet le Handelsblad :

« Ceux qui ont de nouveau compté sur une dissidence d'opinion entre le roi et la nation, touchant nos affaires politiques, auront, cette fois encore, été trompés dans leur attente. L'adresse en réponse au discours du trône, qui a été adoptée par la 2^{me} chambre, contiendra, nous en sommes certains, la preuve la moins équivoque que le gouvernement peut compter sur le plus grand appui de la part du peuple, si la politique incompréhensible (onbegrypelyke staatskunde) dont la Hollande recueille depuis si long-temps les fruits amers, n'éprouve pas de changement. »

« Les États-généraux ont dit en substance que si, par suite d'une politique incompréhensible, les puissances revenaient sur des décisions qu'elles ont elles-mêmes proclamées irrévocables, le gouvernement pourrait alors compter sur le plus grand appui possible (op de meest mogelyke onders-teuning) de la part de la nation. On voit que nous ne nous sommes pas trompés sur l'esprit des États-généraux. Dix membres seulement ont voté contre l'adresse, encore quelques uns des opposans ont-ils trouvé que les expressions relatives à l'appui promis aux mesures du gouvernement n'étaient pas assez énergiques. »

D'un autre côté, voici ce qu'on lit dans le bulletin de la bourse d'Amsterdam du 24, publié par le Handelsblad : « Dans tous les fonds hollandais il y a eu de nombreux achats occasionnés par la nouvelle que l'adresse des États-généraux contient la preuve manifeste de la parfaite unité de sentimens qui règne entre le gouvernement et les États-généraux au sujet des affaires politiques. Il s'est fait surtout beaucoup d'affaires en intégrales. »

BELGIQUE — Bruxelles, le 25 octobre.

M. Fallon est de retour de Londres depuis deux jours. M. Dujardin, secrétaire-général du département des finances, et qui était allé avec lui en Angleterre pour débattre devant

la conférence la question de la dette, est resté à Londres, mais il en reviendra prochainement. Un duel au pistolet a eu lieu hier à Louvain, entre le général de Merx et le colonel Mertens, commandant militaire de la province de Namur; ce dernier a reçu une balle dans le ventre, dont le coup a été en partie détourné et amorti par un bouton de caleçon. Il parait que la blessure n'est pas mortelle, suivant l'opinion du docteur Seutin, qui se trouvait présent à ce combat, et qui a apposé le premier appareil.

Les motifs qui ont été la cause de ce duel paraissent avoir été la conséquence d'une conversation tenue à un grand diner militaire au camp, par un général de notre armée, qui répétait, d'après le dire du général de Merx, une conversation qui attendait à l'honneur du colonel Mertens. Samedi dernier, l'aide-de-camp du général de Narp était à Namur pour s'expliquer avec le général de Merx, et mettre fin à des négociations relatives à cette affaire qui duraient depuis plusieurs jours.

Nous apprenons qu'une enquête est dirigée par M. le ministre de la guerre sur le duel du général Merx et du colonel Mertens.

Bruxelles, le 25 octobre. — (5 heures.) Aujourd'hui petite liquidation. Les cours ont peu varié il y a continuation de faiblesse sur quelques valeurs industrielles. Fonds de l'état : dette active 2 1/2 p. c. 54 1/2 A., 5 p. c. 102 1/8, 4 p. c. 95, 3 p. c. 75 1/2 P. Société Générale titres en nom fl. 825 et A., 826 P., Société de Mutualité 1157 50 (115 3/4) P., Actions-Réunies 970 (97) P., Canal de la Sambre à l'Oise 1125 (112 1/2) A., Sarslongchamps 1900 (190) A., Société Nationale 1250 (125) P., Sclessin 1140 (114) A., Chemin de fer : Flém. 940 (94) A., Sambre et Meuse 87 (87) P., Cologne 396 P., Lits Militaires 570 (119).

L'actif espagnol est toujours très ferme, pendant toute la bourse il a été demandé à 157 1/8, point de vendeurs au-dessous de 16. Plusieurs nouvelles politiques circulaient à la bourse, toutes se rattachant aux décisions de la conférence de Londres. D'un côté on assurait que les lettres de Londres et de Paris, écrites par des personnes bien informées et en hautes positions, annoncent qu'il est intervenu une solution définitive sur l'exécution pure et simple des 24 articles; d'un autre côté, on affirmait que MM. Dujardin et Fallon étaient depuis hier à Bruxelles, de retour de leur dernière mission près de la conférence; qu'ils avaient été assez heureux pour faire réduire notre part dans la dette à six millions de florins de rente annuelle, à obtenir une forte remise sur les arriérés arriérés, et des conditions de capitalisation; que quant à la question territoriale, il ne serait rien changé au traité du 15 novembre 1831. Nous rapportons ces bruits sans les garantir, quoique les tenants de personnes respectables, nous ayant affirmé avoir vu ou entendu.

LIÈGE, LE 26 OCTOBRE. Depuis quelques jours, on va admirer à la salle de la Société d'Emulation un groupe exposé par M. Buekens, professeur à l'Académie de Liège. Nous trouvons dans l'Emancipation un article qui lui est consacré et dont nous extrayons le passage suivant : « C'est dans une des Béatitudes qu'est prise la composition que j'ai devant les yeux : Bienheureux ceux qui ont le cœur pur : c'est un petit enfant qui retourne au ciel sur les bras d'un ange. L'ange est vêtu d'une tunique serrante dont les plis repoussés par le vent qu'il traverse, s'amoncellent par derrière et touchent seuls encore au sol qu'ils balayent en tournoyant. Les pieds s'enlèvent dans l'espace. Les yeux élevés, il présente au Seigneur la créature innocente dont les petites mains sont tendues vers quelqu'un qui semble lui sourire et l'appeler. Voilà l'idée. »

Mais comment rendre la perfection du travail? Comment exprimer par des paroles la simplicité sainte de la composition, la sérénité de l'ange, la grâce et le naturel de l'enfant? Comment vous convaincre de ce mouvement ascensionnel, si exact que malgré soi on regarde souvent plus haut comme s'il était réel! Et quelle sobriété dans les moyens! Tout charme par sa seule beauté; l'artiste a dédaigné l'artifice des effets. »

Les chasseurs-éclaireurs doivent se réunir, dimanche, 28 courant, à 10 heures du matin, au local du foyer du Spectacle, pour discuter leur règlement.

L'individu qui s'est suicidé, avant-hier, près du fort de la Chartreuse, se nomme Jean Simar; il est tisserand en drap, et demeure Outre-Meuse. Cet homme laisse une fem-

me et des enfans; son caractère et la conduite qu'il a constamment tenue le font vivement regretter de ceux qui l'ont connu. Lundi, jour où il s'est tué, il a encore travaillé jusqu'à l'heure du dîner. On ne sait à quel motif attribuer sa fatale résolution.

Monseigneur Sterckx est le premier belge qui comme archevêque ait été promu cardinal. Outre le cardinal Aloin qui est mort avant d'avoir pris possession de son siège, on cite : 1^o le cardinal Peronnet de Granvelle, français de naissance; 2^o le cardinal comte d'Alsace de Boussu, également étranger; 3^o le cardinal Frankenberg, allemand; 4^o le cardinal Roquetaure, prélat français.

Suivant le Journal des Flandres il parait que la police prussienne va publier un document propre à compromettre la Belgique aux yeux de l'Europe : c'est une correspondance révolutionnaire de Mgr. l'évêque de Liège, correspondance où toutes les difficultés suscitées au gouvernement prussien sont déclarées l'effet de prétendues provocations du clergé belge.

A l'occasion des débats qui ont eu lieu en France sur les sucres, l'Indépendant observe :

Ce débat, par les termes dans lesquels il est posé, ne peut pas nous être indifférent, et tout d'abord il en découle un double avertissement pour notre administration et pour nos fabricans de sucre. Les modifications introduites, dans la session dernière, à la législation sur les sucres, ont eu presque exclusivement pour objet d'empêcher qu'une denrée aussi éminemment imposable cessât de participer aux revenus du trésor, et à cette occasion M. le ministre des finances, dont il convient de rappeler la déclaration, a formellement annoncé l'intention de soumettre la fabrication du sucre indigène à l'impôt, aussitôt qu'elle lui paraîtrait avoir pris une consistance suffisante. La prudence commande par conséquent à l'administration de se prémunir contre la résistance si forte, si puissante, qui vient de se révéler chez nos voisins. De leur côté, les industriels qui s'adonnent à la fabrication du sucre doivent avoir sans cesse présentes à la mémoire les déclarations du gouvernement et la pensée du législateur.

On écrit d'Anvers, le 24 octobre : La chambre de commerce d'Anvers vient d'informer les armateurs et négocians qu'il résulte des communications faites par M. l'envoyé d'Autriche en Belgique, que les navires belges ne sont point soumis dans les ports autrichiens à des droits de pilotage plus élevés que ceux qui frappent les navires nationaux. On en conséquence de cette information, l'administration du pilotage d'Anvers a été chargée de ne plus exiger à l'avenir des navires autrichiens abordant dans ce port, d'autres droits de pilotage que ceux auxquels sont soumis les navires belges.

On écrit de Constantinople, le 2 octobre, que M. O'Sullivan de Grass, ambassadeur extraordinaire de Belgique, est à la veille de retourner à son poste à Vienne. Le grand-seigneur, pour lui prouver sa satisfaction, l'a décoré de l'Ordre de Nischan. (Gaz. d'Augbourg.)

Plusieurs journaux, en rapportant la nouvelle que nous avons annoncée de la conclusion de l'affaire belge, ont paru douter de son exactitude, au moins sur quelques points. Nous croyons donc devoir répéter que nous avons confiance dans la source de nos informations, et que, malheureusement, il ne nous reste aucun doute sur une issue que l'énergie du gouvernement belge ou le refus du roi de Hollande peut seule empêcher. Nous ferons observer à ceux qui se plaisent encore à espérer un dénouement différent, que ni la feuille ministérielle du soir, ni le Moniteur universel, n'ont cru devoir rectifier le fait publié par nous. S'ils venaient à nous démentir, nous serions, certes, les premiers à nous en féliciter, bien entendu pourvu que le démenti portât sur le fond même des choses et non sur des circonstances. (Temps.)

M. Raguenot a fait à Toulouse son premier début dans Guillaume Tell, où il a obtenu peu de succès, son second début dans les Huguenots où il a remporté un véritable triomphe, et son troisième début dans la Juive où il a excité des transports d'enthousiasme. A Bruxelles son

plus durs, si vous le voulez, je vous prévient qu'il me sera impossible, la faute en est à vous, de ne pas être de la galanterie la plus parfaite. (Approchant son fauteuil.) Mais de grâce, madame.

Mme. Corani. — Je parlerai debout, monsieur. Depuis quinze jours que vous êtes dans ce château, vous n'avez laissé échapper aucune occasion de me faire connaître ses sentimens sur la nécessité et la durée des sentimens ne me conviennent en aucune manière et que leur expression me blesse.

Le capitaine. — Je suis effrayé, madame, du nombre de personnes qui ont dû vous offenser.

Mme. Corani. — Une fadeur n'est pas une raison.

Le capitaine. — Ce que vous faites en un quart-d'heure, je n'ai pas la prétention de le faire en quinze jours; que j'aie pu vous aimer après vous avoir vue une fois; c'est ce que tout le monde croira; que mes hommages commencent par vous déplaire; c'est tout naturel; mais vous savez que je suis d'une nation patiente.

Mme. Corani. — Il est possible que dans le désespoir de vos heures vous vous soyez dit que vous pouviez beaucoup espérer avec une femme veuve, dont le cœur devenu libre peut être un but à toutes les prétentions. Je dois vous détromper, monsieur; ce que M. Langlade ne sait pas, vous, monsieur, vous pouvez le savoir; je l'aime. Cette fièvre réserve dont il s'arme contre lui-même, dans la position où des revers de fortune l'ont placé, cette violence qu'il fait à son caractère pour rester près de moi parce qu'il doit rester, tout cela a achevé de lui gagner un cœur qui avait déjà pour son caractère et son courage, monsieur, une haute estime; en toute loyauté, je vous le répète, j'aime M. Langlade.

Le capitaine. — Je vois, madame, que la victoire sera plus lente et plus disputée, mais nous n'avons désespéré ni après Marengo, ni après Austerlitz.

Mme. Corani. Si, malgré vos prétentions contraires, vous connaissiez mieux les habitudes de notre conversation, vous auriez déjà compris que je n'en puis rien faire une demande.

Le capitaine. — Parlez, madame; dites de grâce qu'elle demande?

Mme. Corani. — Celle de quitter ce château, de partir.

Le capitaine. — Qu'il est fâcheux que la seule chose que vous désirez de moi soit précisément la seule que je ne puisse vous accorder.

Mme. Corani. — Je vous refusez on peut l'obtenir de vos chefs.

Le capitaine. — J'ai rendu quelques services dans la guerre; j'enverrai votre portrait au général et nous verront s'il sera assez ingrat pour m'éloigner d'ici.

Mme. Corani. — A partir de cet instant j'usurai de mon droit en me!

Langlade. — Merci, monsieur, de cet avis; je vois que j'ai fait une démarche complètement inutile; vous ne me comprenez pas, et je dois renoncer même à l'espérer que vous me sachiez gré de ma résignation et de mon désir d'éviter toute méintelligence.

Le capitaine. — Je vous comprends très-bien; mais vous savez gré de quoi ce soit, je ne le puis pas. Vous avez agi sur moi à l'aigre; c'est fâcheux, car les autres vous trouvent peut-être très-bien; mais que voulez-vous, vous me donnez, à vous voir envie de n'être pas poli.

Langlade. — Dans toute autre position, voilà une franchise qui me mettrait fort à mon aise.

Le capitaine. — Je comprends votre regret de n'en pouvoir tirer tout le parti que vous désireriez.

Langlade. — Je vous crois assez homme d'honneur pour n'être pas obligé de vous recommander le secret sur cette entrevue.

Le capitaine. — Non, monsieur, de tout ceci il ne restera qu'une chose bien convenue, c'est que je ne vous aime pas et que vous me le rendez bien.

Langlade. — Il me sera sans doute un jour permis de m'en souvenir.

Le capitaine. — C'est bien comme cela que j'entends.

SCÈNE II. (Huit jours après la scène qui précède, le capitaine est dans la même position qu'au commencement de la première scène; son domestique entre et lui annonce que Mme. Corani demande à l'entretenir. Aussitôt le capitaine Windembonndit de son fauteuil, fait rapidement éloigner la table où se trouvent encore sa bière et sa pipe; lui-même va vivement à la glace, efface en tirant son uniforme des deux mains les plis qu'il faisait sur la taille et sur la poitrine, passe ses doigts dans ses cheveux dont il rejette une touffe épaisse sur le côté gauche, et s'avance jusque dans l'anti-chambre où il présente la main à Mme. Corani.)

Le capitaine. — Ah! madame, voilà un bonheur que je n'aurais jamais attendu même de toutes vos victoires.

Mme. Corani. Je ne sais si vous avez à vous féliciter d'une démarche que m'impose la nécessité.

Le capitaine. — On peut bénir la nécessité aussi.

Mme. Corani. — Je vous en laisse juge, monsieur, il m'a été facile de m'apercevoir qu'une première explication avait eu lieu entre M. Langlade et vous; je ne veux pas qu'il y en ait une seconde. J'ai profité d'une course que M. Langlade est obligé de faire à quelques lieues d'ici pour venir vous parler à mon tour. Vous savez la loi que j'ai imposée à M. Langlade, et à laquelle il s'est soumis pour continuer à me protéger. Ce calme dont il s'arme contre vous, vous me paraissez assez peu gêné pour vouloir en profiter.

Le capitaine. — Vous vous armez contre moi, madame, des mots les

succès a été en sens inverse : très éclatant dans Guillaume Tell, il a été presque nul dans la Juive.

Paganini est à Paris depuis quelques temps, mais il a refusé d'accéder à aucune des démarches qui ont été faites auprès de lui pour le décider à se faire entendre dans quelques concerts. Il est affecté d'une maladie de larynx qui l'empêche entièrement de parler, et il est même forcé d'écrire tout ce dont il a besoin pour se faire entendre de ses domestiques. Il doit, dit-on partir le mois prochain pour l'Italie, dans l'espoir que le climat lui rendra la voix.

M. Faraday, directeur du théâtre indien de Calcutta, vient d'expédier six acteurs en Europe, de concert avec un éléphant, une autruche, deux panthères et douze à quinze serpents. Tous ces acteurs fonctionnent avec une admirable précision dans six pièces intitulées: Hamarapoutra (la Rencontre); — Korion-li-Thonis (le Hasard); — Paranto-to-Poutra (la Surprise); — Harozey-Chompond (le Bonheur); — Tancou-lou-Pound (la Solitude); — Fouto-lis-chu (la Grandeur). Six musiciens habiles, élevés dans la célèbre pagode de Tripetty, et quatorze élèves (samarapou-tri), concourent en outre à relever le talent de tous ces acteurs. Les serpents sont surtout très-remarquables : ils exécutent des danses admirables.

Les actionnaires du Casino se sont réunis hier en assemblée générale chez M. le notaire-Renoz, pour y entendre le rapport sur l'état des travaux et la situation financière de la société.

Les propositions d'exécuter entièrement le plan de l'édifice et d'emprunter les sommes nécessaires à ces constructions, ont été admises à l'unanimité.

On a voté une somme de dix mille francs pour la confection des jardins, et une autre somme de quatre mille francs pour être employée à l'acquisition d'un terrain communiquant de la rue Grétry à la route de Chaudfontaine, à l'effet d'y ouvrir une allée aboutissant au Casino.

Au concours qui a eu lieu hier à l'université, c'est M. Daenen, de Maestricht, élève en médecine à l'université, qui a été admis pour l'emploi de chef de clinique à la Maternité.

MAISONS A L'ÉPREUVE DU FEU.

Les incendies à Londres sont toujours des accidents très-désastreux, à cause de la grande quantité de bois qui entre dans la construction des maisons. Une expérience très-curieuse a été faite en juin dernier dans cette ville pour démontrer l'efficacité d'un enduit qui empêche le bois de brûler, même de prendre feu malgré un brasier ardent dans lequel il se trouve plongé. On fit l'essai dans Dorset-Street : la maison, qui était petite, se trouvait adossée à une autre; il y avait un rez-de-chaussée et un étage supérieur; MM. Davies et de Witte, inventeurs de l'enduit incombustible, l'appliquèrent sur le plancher, le plafond, l'escalier et sur tous les bois découverts. La composition ressemble à un mortier de chaux hydraulique un peu gris; elle s'applique très-facilement, devient très-dure en séchant, n'éprouve aucune contraction ou dilatation par les variations de la température, et conserve jusqu'à la fin ses propriétés adhésives. Lorsqu'elle est sèche, elle est susceptible d'un beau poli et reçoit parfaitement la peinture qu'on y applique.

La chambre du rez-de-chaussée fut garnie de meubles comme à l'ordinaire pour faire voir que tout l'aménagement d'une chambre pouvait s'y consumer sans que le reste de la maison en souffrit. Effectivement, on commença par l'étage supérieur; la chambre était vide de meubles, mais tout le plancher était couvert de copeaux très-secs et de morceaux de bois. Tout ce combustible brûla avec une grande rapidité sans que les murs où le plancher en aient souffert. On opéra ensuite dans la pièce d'en bas, garnie de tous ces meubles, lit, chaises, tables, etc. Le plancher était couvert de copeaux à dix-huit pouces d'épaisseur, outre une quantité de planches. En un moment tous les copeaux furent en feu et le communiquérent au lit et aux autres meubles. Les fenêtres n'ayant point de châssis, le vent qui soufflait activait le feu au plus haut degré; bientôt les flammes sortirent

tant mes gens à votre service dans votre appartement et en me réservant le reste du château, à l'exception de l'aile que vous habitez. Le capitaine. Un exil! Ah! Vous ne le prononcerez pas d'un ton de voix si ferme si vous savez tout ce qu'un tel ordre a de cruel; on peut avoir du moins le bonheur de vous rencontrer au jardin, au parc, en s'y promenant souvent et longtemps.

Mme Corani. — Je vous l'abandonne; nous n'y descendrons pas. Le capitaine. — Voilà un nous qui est bien méchant; mais la réclusion à laquelle vous vous condamnez vous fera souvenir bien des fois dans la journée qu'il y a là quelqu'un pour qui vous vous l'imposez, et que ce quelqu'un vous aime.

Mme Corani. — Vous avez beaucoup étudié le style de nos comédies, monsieur. (Elle salue profondément et se retire.)

SCÈNE III.

(Quatre jours après l'entrevue de Mme Corani et du capitaine Winden, toujours dans la chambre du capitaine, qui cette fois encore est dans sa position favorite.)

Langlade (entrant sans frapper ni sans se faire annoncer, va droit au fauteuil qu'il fait pivoter de manière à avoir en face de lui le capitaine qu'il regarde en se croisant les bras).

Le capitaine. — Oh! oh! comme vous voilà blancs sous votre peau cuivrée!

Langlade. — J'en suis sûr, j'y a une heure dans le salon que Mme Corani quittait à l'instant, lorsque cette lettre, lancée par la croisée, est venue tomber à mes pieds. C'est bien vous qui l'avez jetée.

Le capitaine. — Oui, oui, c'est bien moi, et Mme Corani n'y était plus, et c'est vous qui étiez là; oh! c'est plus singulier comme cela.

Langlade. — Vous avez juré de voir jusqu'où je pourrai porter la patience.

Le capitaine. — Je ne m'occupe pas de vous le moins du monde; Mme Corani a pris un mauvais parti; depuis qu'elle me laisse ainsi tout seul je m'ennuie; et cela a redoublé mon amour.

Langlade. — Ne voyez-vous pas que vos paroles animent encore ma colère, que je me contiens à peine, que je souffre à me contenir.

Le capitaine. — Je le vois très-bien; mais que voulez-vous que j'y fasse?

Langlade. — Vous voulez que je sacrifie mon amour à ma vengeance, n'est-ce pas? Pour mieux assurer mon malheur vous ne refusez pas de vous battre?

Le capitaine. — Votre malheur, cela vous regarde; nous, battre, moi je veux bien.

Langlade. — Le jour commence à venir tard, pourra-t-on vous rencontrer, derrière l'Orangerie, à six heures demain matin.

par les fenêtres en volumes immenses : c'était la représentation au naturel de ce qu'on appelle à Londres « un horrible feu. » Quant tout fut consumé, on vit, à la grande surprise des nombreux spectateurs, qu'aucune des pièces adjoignant au même étage ou au-dessus n'avait ressenti aucune atteinte.

On a répété la même expérience dans toutes les pièces de la maison et toujours avec le même succès; on ajouta même du bois au plus fort de l'incendie, et l'on pouvait dire que, la flamme ayant cessé, chaque chambre représentait un four trop chauffé. Pour s'assurer que pendant une si active conflagration quelque fissure inaperçue n'aurait pas laissé pénétrer le feu dans l'intérieur entre le plafond et le plancher supérieur, on avait placé ça et là de petits paquets de poudre; aucune explosion n'a eu lieu. Des qu'on a pu entrer dans la maison, on en a examiné l'état avec l'attention la plus scrupuleuse; rien n'avait souffert, et l'enduit était partout intact et dans son état primitif. L'efficacité du moyen paraît incontestable; restait à savoir ce qu'il en coûtait pour avoir une sécurité aussi parfaite. Il paraît qu'une maison composée de dix chambres ne coûterait pas plus de 500 fr. pour résister à tous les feux qui pourraient s'allumer dans son intérieur. Toutes les notabilités de la science et entre autres le professeur Faraday étaient présents à cette belle expérience. Dès que la composition de l'enduit sera publiée, nous nous hâterons de la faire connaître à nos lecteurs.

TURBINE A VAPEUR.

M. Pelletan vient de soumettre à l'Académie de Paris une découverte qui aurait pour résultat de réduire de 90 p. c. le prix des machines à vapeur. Voici quelques détails sur cette invention :

Le nouveau système de M. Pelletan est principalement fondé sur l'action d'un jet à vapeur, entraînant avec lui d'autres fluides élastiques, et mettant en mouvement une pièce mobile de rotation, convenablement disposée pour absorber la plus grande partie du mouvement de cette veine fluide.

Cette machine est très-simple et à peine altérable : elle produit immédiatement, sans piston ni soupapes, un mouvement de rotation de dix à vingt tours par seconde; elle a la propriété d'exercer une puissante aspiration qui peut servir à déterminer la combustion dans le foyer qui engendre la vapeur, ce qui donne une combustion complète, supprime les cheminées, et fait disparaître la fumée. La vapeur est ici employée par impulsion et non par pression, ce qui évite tout ajustement difficile et ramène la machine à vapeur à la condition d'un mécanisme très-vulgaire : néanmoins la puissance du moteur est appliquée avec assez d'avantage pour offrir une économie de moitié dans la consommation du combustible relativement à une bonne machine à détente.

L'appréciation des qualités de ce nouveau moteur touche aux plus grands intérêts actuels de l'industrie; car, outre l'avantage qu'il présentera de rendre populaire l'emploi de la puissance du feu, il promet aux chemins de fer des vitesses de vingt lieues à l'heure sans danger pour la machine il assure l'économie des réparations, qui absorbent tous les avantages de ces chemins; et quant à la navigation, il réduit de moitié le poids des appareils des bâtiments mis par la vapeur, et réduit aussi de moitié leur consommation de combustible.

M. Pelletan ne donne ici ni dessin, ni description détaillée du nouvel appareil, parce que la vue d'une machine fonctionnant remplira mieux l'indication et ménagera les moments de l'Académie. Il existe chez M. Stotz, mécanicien, une machine qui fonctionne, une machine démontée, et une machine de vingt chevaux en construction; ces appareils seront soumis à l'observation des commissaires de l'Académie aux jours et heures qui leur conviendront. M. Pelletan fait observer à l'Académie que la nouvelle machine est la suite et le complément des idées qu'il avait soumise dans deux Mémoires précédents.

M. Navier avait été nommé commissaire; mais ce rapport n'a jamais été fait. L'Académie nomme MM. Arago et Séguier commissaires pour l'examen de la machine de M. Pelletan.

Le capitaine. — C'est un peu matinal, mais comme je n'ai rien à faire, je me coucherai de meilleure heure ce soir.

Langlade. — A vous le choix des armes.

Le capitaine. — Je n'y tiens pas du tout, pourvu que je vous tue.

Langlade. — Il faudra bien que nous nous passions de moi.

Le capitaine. — Oh! oui, quand on est bien d'accord.

Langlade. — (avec éclat.) Je n'aurais jamais cru qu'à froid on pût être si insolent... mais il n'y a plus que douze heures à attendre... A demain. (Il sort et ferme violemment la porte.)

Le capitaine. — retournant son fauteuil pour mettre ses pieds sur l'appui de la croisée et reprenant sa pipe.) Cet homme est comme ils sont tous ici, brave, mais trop emporté.

A M. le capitaine Winden.

Quoique nos efforts aient été inutiles ce matin pour nous soustraire aux obstacles dont on nous a entourés de tous côtés, et échapper à la surveillance qui s'attachait à toutes nos démarches, je vous crois trop d'empressement à ressaisir l'occasion perdue pour ne pas compter qu'au premier avis vous serez prêt. Mes armes ont disparu, vous apporterez deux épées, armes silencieuses qui serviront tout aussi bien notre haine. J'espère que la journée ne se passera pas sans que je puisse vous consacrer quelques instants.

E. LANGLADE.

A M. Edouard Langlade.

Monsieur, je rend justice à votre bonne volonté; mais l'imagination n'est pas donnée à tout le monde; j'ai d'ailleurs plus de loisirs et d'habitudes spéculatives; il n'y a donc point de vanité à vous annoncer que j'ai trouvé le moyen de nous réunir que vous cherchiez. A midi, sans affecter de vous soustraire aux regards, rendez-vous à la ferme comme pour inspecter les travaux. Contre le grand cuvier où l'on foulera bientôt un raisin dont l'un de nous ne boira pas le jus, vous trouverez une échelle placée; montez sans affectation : quand vous serez en haut, placez-vous à cheval sur le bord, puis tirez à vous l'échelle, ceci fait sautez en dedans; je serais là pour vous recevoir et vous aider. Je n'aurai pas d'épées à vous offrir, comme vous le désirez; mais j'aurai à votre disposition deux contaux, armes très silencieuses aussi, comme vous dites. Nous aurons bien du malheur si quelqu'un vient nous déranger là; et si l'on a le temps d'apporter une autre échelle, de monter et de descendre de notre côté, avant que l'un de nous en soit venu à ses fins, nous ne serons que deux maladroits. J'ai trop bonne opinion de vous pour m'arrêter plus long-temps à cette fâcheuse pensée.

Capitaine Winden.

Le jour où ces deux lettres furent écrites, Mme. Corani, qui avait demandé à Langlade de l'accompagner, arriva, avec lui vers midi à la ferme, et tandis qu'il faisait des questions aux hommes de travail, et qu'il

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que la distribution des prix aux élèves des écoles industrielle et préparatoire aura lieu à la Salle des Drapiers le 29 de ce mois à 6 heures du soir.

Immédiatement après cette cérémonie, aura lieu la distribution des médailles et récompenses à ceux qui se sont distingués par des traits de courage et de dévouement.

Les plans adoptés par le Conseil Communal le 10 de ce mois, pour la régularisation 1^o de la place Saint-Jacques et de la rue du Vert-Bois, 2^o de la rue Chapelle des Clercs, resteront déposés au secrétariat de la ville pendant quinze jours. Les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et faire, dans ce délai, telles observations qu'elles jugeront utiles.

Le sieur Jacques Pinsart, serrurier, demande l'autorisation de placer une forge à soufflet dans la première pièce de son habitation, rue Pierreuse, n^o 359.

Les réclamations ou opposition seront reçues au secrétariat de la commune, pendant le délai de quinzaine.

Seraing, le 26 octobre 1858.

A Messieurs les Rédacteurs du POLITIQUE.

Nous venons de recevoir de M. John Cockerill la lettre suivante :
Liège, le 24 octobre 1858.

Aux ouvriers de Seraing.
J'apprends par les journaux et par la voix publique, que vous avez vu une souscription pour me faire élever une statue; il me peine de voir que vous avez conçu un pareil projet, qui, pour moi, n'a d'autre résultat que de me donner en spectacle, chose qui me déplaît éminemment.
Je vous prie donc de faire retirer sans délai cette souscription; et c'est ce qu'au besoin j'exigerais comme marque de déférence.
Je vous salue cordialement.

(Signé) JOHN COCKERILL.

Nous nous faisons un devoir de déférer à la demande de notre principal, et avons l'honneur de vous prier de regarder comme nulles et non avenues les communications que nous vous avons faites.

Nous réclameons de votre obligeance l'insertion de la présente dans votre plus prochain numéro, et vous prions d'agréer nos salutations empressées.

Martin Poncelet, président; H. Brialmont; S. Colson, J. Poncelet, M. J. Goffart, N. Wevenaar, J. M. Clermont.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE, DU 25 OCTOBRE.

Naissances : 2 garç., 4 filles.
Décès : 2 garç., 1 fille, 2 femmes.
Elisabeth Domez, sans profession, âgée de 56 ans, rue sur Meuse, épouse de Pierre Michel David. — Marie Jeanne Renson, journalière, âgée de 48 ans, rue Petite-Bèche, épouse de Gérard Jacquet.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 28 octobre 1858, 1^{re} représentation du second mois d'abonnement, la reprise de Zampa, opéra-comique en 3 actes.
La seconde représentation de : LES IMPRESSIONS DE VOYAGE, vaudeville.

ANNONCES.

A L'OCCASION DE LA FÊTE A XHOVEMONT, BAL Dimanche et Lundi, 28 et 29 courant, chez André THONARD. 1505

Il s'est ÉGARÉ un CHIEN D'ARRÊT, poil gris, tâche brune. — RECOMPENSE à celui qui le ramènera n^o 911, rue du Pont. 1514

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ, trois pièces de terre,

Situées à Thys, l'une de 39 ares 25 centiares, en lieu dit Havai, une autre de 78 ares 47 centiares, à la voie de Leus, et la 3^e en lieu dit Hozet, contenant 56 ares 67 centiares.
S'adresser au notaire DUBOIS, à la station du chemin de fer, à Fexhe le Haut-Clocher, qui est aussi chargé d'échanger par parties 18 hectares de terre, situées à Thys, Crisnée, et Fize-le-Marsal, contre d'autres à Villers-L'Évêque. 1511

paraissait inspecter les diverses parties de l'exploitation, elle adressa quelques mots et quelques caresses à une petite fille qui était sa filleule. Au bout de quelques instants, elle se retourna pour chercher M. Langlade et ne le vit plus; à ses questions on répondit qu'il venait de monter dans le cuvier. Rassurée, elle continua à causer avec l'enfant. Mais à peine une minute s'était écoulée, qu'un domestique de confiance s'approcha d'elle et lui dit tout bas qu'il y avait une heure environ le capitaine Winden était venu à la ferme et qu'on l'avait plus aperçu. Mme. Corani le remercia de son avis, l'engagea à redoubler de surveillance et se promit de ne plus quitter le bras de Langlade.

Pour ne lui laisser aucune chance d'échapper elle se rapprocha lentement du cuvier pour l'attendre au bas. A mesure qu'elle s'activa plus près, elle entendit sur les planches un bruit de pas qui lui garantit qu'il était encore là. Pleine de sécurité, elle vint se placer contre les parois même de la vaste cuve; mais le bruit augmentait; c'était des pas pressés, saccadés, heurtés; plusieurs fois les immenses douves résonnèrent sous un choc; elle appela; on ne répondit pas.

Alarmée, elle appliqua son oreille contre le bois; elle distingua les trépidations de pieds qui cherchent à s'affermir, les secousses de deux forces qui se heurtent et se pressent, et le sifflement de deux poitrines qui épuisent tout leur souffle en efforts désespérés. Plus de doute possible; il y avait là une lutte terrible sous laquelle tremblait ébranlée l'énorme machine. Mme. Corani redoubla ses cris, auxquels tous les mouvements s'arrêtèrent dans la ferme; mais on la regardait sans la comprendre.

Elle cependant, appelait, suppliait, battait de ses deux mains, frappait de sa tête ces planches dont la seule épaisseur la séparait d'un mètre qu'elle ne pouvait empêcher : de ses bras étendus elle cherchait à étreindre les flancs du cuvier, et la poitrine pressée convulsivement contre les cercles de fer, elle criait : Langlade! Langlade! mon ami! Langlade, je vous aime? Mon Dieu je vous aime! Et elle continuait à crier ainsi et à se débattre, comme pour étouffer le bruit qui aurait pu venir jusqu'à elle, de peur d'entendre des plaintes ou des blasphèmes de victoire, ou une chute de mort. Tout cela fut bien long : enfin l'on arriva avec des échelles, et tandis que les femmes retenaient en bas Mme. Corani, le fermier monta. Quand son regard put plonger sur l'horrible champ de bataille, il vit aux deux extrémités du diamètre les deux combattants debout, appuyés le dos contre les parois du cuvier; l'un immobile, tenant encore le couteau, le corps raide et la tête penchée sur sa poitrine; l'autre hochant de sa main une large pelle près du cou; et levant les yeux vers le secours qui lui arrivait; et dès qu'il vit apparaître la tête du fermier, il put lui crier : « Dites-lui que moi, je ne mourrai pas. »

(Courrier français.)

A VENDRE UN BEAU BILLARD

En BOIS DE CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

A LOUER, pour le 15 mars prochain, une TRÈS-BONNE FERME, sise à Bodegnée. S'adresser Mont St-Martin, n° 626. 1497

LE MARDI 6 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, Le notaire GILON fera VENDRE dans son bois de la Marchandise d'Aras, commune de Seraing,

HUIT BONIERS DE BEAUX TAILLIS
Divisés en dix portions.
Cette vente aura lieu en la demeure du garde dans ledit bois, A CREDIT. 1510

LUNDI 5 NOVEMBRE 1858, à 10 heures du matin, LA SOCIÉTÉ ANONYME de VERRERIE, etc., établie à BRUXELLES, FERA VENDRE AUX ENCHÈRES, Par le ministère et à la recette de M^e GILON, Notaire à Seraing,

25 1/2 BONIERS DE TRÈS-BEAUX TAILLIS croissant dans la forêt du Val-Saint-Lambert, commune de Seraing.
Cette vente aura lieu à crédit et en six portions. On se réunira à la cantine dans l'enceinte de l'établissement du Val-Saint-Lambert à Seraing. 1509

BELLE MAISON

A VENDRE
AVEC FACILITÉ DE PAIEMENT.

MARDI 30 OCTOBRE 1858, à 10 heures du matin, Le notaire MOXHON vendra aux enchères en son étude,

UNE MAISON.

SITUÉE A LIÈGE,
Nouvelle rue du Collège, pied du Pont de la Boverie.
Cette maison, récemment achevée, a la façade en pierres de taille, les boiseries en chêne, et toutes les cheminées en marbre; il y a six caves avec office; le rez-de-chaussée et les trois étages se composent de seize pièces; toutes les peintures sont à l'huile; en un mot, cette maison, d'une grande solidité, réunit à une bonne distribution les plus belles décorations.
Dans la cour, qui a trente-six mètres de superficie, se trouve un bâtiment à plate-forme, réunissant lavoir, four, fournil et deux commodités avec bassin à l'eau de pluie au-dessus.
S'adresser à ladite maison pour la visiter, et au notaire MOXHON pour connaître les titres et conditions. 1515

PALAIS KAROLY.

valeur deux millions 387,500 fls. v. de V.

La Souscription principale de la vente par actions du grand et magnifique Palais à Vienne de M. le comte Karoly est ouverte chez l'administration générale de M^e M. A. CAHN et Comp., à MAYENCE s/Rhin.

GAIN PRINCIPAL LE DOMAINE COMTAL 2,387,5000.
24,099 gains accessoires très considérables consistent en fl. 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6000, 3000, 1500 et grand nombre de prix de fl. 500, 200, 100, etc., etc.

PRIX DUNE ACTION ORIGINALE 20 FRANCS.
Pour 120 francs 7 actions dont 1 action bleue gain assuré,
» 200 » 15 » 2 actions bleues, et
» 400 » 24 » 4 et en sus, comme faveur particulière, un BILLET PRIME-ROUGE, dont le moindre gain est de fl. 22 1/2 V. de V.

L'Administration reçoit pour remises des effets sur Bruxelles, Paris, ou toute autre ville de commerce, ou par sa disposition après réception des actions.

LE TIRAGE AURA LIEU
Définitivement et irrévocablement LE 3 JANVIER 1859, sous la garantie du gouvernement.

Prospectus français, vue du Palais Seigneurial, listes officielles seront expédiées franches de port.
S'adresser directement à l'Administration générale
de M. A. CAHN ET COMP., Maison de Banque,
à MAYENCE s. l. Rhin. 1436

Ecrire sans affranchir.

AVIS POUR MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

M. HILGERS, marchand de chevaux, a l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé ici avec un grand transport de très-beaux chevaux de voiture, de selle et de tilbury, chez M. JONGEN, à l'Hôtel de Brabant.

VENTE DE BOIS SCIÉS, DE Poutres et de Vernes,

AU CHANTIER DU S^r JADOT, à AHIN.

MERDREDI 31 OCTOBRE 1858, à une heure de relevée, IL SERA VENDU

DANS LE CHANTIER SUS-EXPRIMÉ :
1^o CENT TRENTE MILLE PIEDS PLANCHES, Quartiers, Barreaux, Horrons, Terrasses, Wères et Posselôts en chêne.
2^o 14 mille pieds Horrons, Planches et Quartiers en hêtre.
3^o Et Quantité de Poutres et de Vernes.
Les marchandises sus-désignées sont de toutes qualités et dimensions, et les amateurs peuvent s'adresser pour les voir, au sieur DISCRY, aubergiste à Ahin.
A CREDIT et à la recette du notaire LOUMAYE. 1484

VENTE DE RENTES.

JEUDI 8 NOVEMBRE 1858, à dix heures du matin, M^e PARMENTIER, NOTAIRE, EXPOSERA EN ADJUDICATION PUBLIQUE, AUX ENCHÈRES, EN SON ÉTUDE, PLACE DU THÉÂTRE ROYAL, A LIÈGE, LES

RENTES suivantes :

MONTANT DES RENTES	CAPITAUX	NOMS DES DÉBITEURS.	LEURS DEMEURES.
F ^r . C.	C.	C.	
51 50	1050	» Les représentants de J.-J. Lapaille.	Liège.
58 55	1458	68 Laurent Paque.	S ^e Walburge.
24 51	520	25 Plomdeur.	Liège.
22 06	441	20 N.-J. Nossent.	Glain.
21 42	428	40 J.-H. Simonis.	Liège.
5 55	111	» N. Gathoie.	Fléron.
5 58	71	60 La V ^e Monfort.	S ^e Walburge.
9 72	194	48 Jh. Kinon.	Jemeppe.
1 muid. d'épeaut.		N.-J. Nossent et autr.	Glain.

Ces RENTES, dûment inscrites et reconnues par titres nouveaux, sont bien servies et hypothéquées.
S'adresser audit notaire. 1477

AVIS.

La députation permanente du conseil provincial de Liège invite les personnes qui voudraient se rendre adjudicataires de la fourniture de divers objets mobiliers nécessaires au tribunal de 1^{re} instance de Liège, à faire parvenir leur soumission avant le 15 novembre prochain au greffe du gouvernement provincial à Liège.
Il peut être pris communication de l'état indicatif et estimatif desdits objets à la 2^{me} division des bureaux de l'administration provinciale.
Liège, le 23 octobre 1858.

POMMADE DU Baron DUPUYTREN.

Préparée par MALLARD, pharmacien à Paris, pour la croissance, contre la chute et l'albinie (décoloration prématurée) des CHEVEUX. Dépôt à Liège, chez Decamps, ph., rue de la Régence.

BOURSES.

PARIS, LE 24 OCTOBRE.

Trois p. c.	81 03	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 7/8	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	109 50	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2650		Dettes actives.	17 3/4
Obl. vil. de Par. 1180		Id. passives.	4
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	105 1/4
Société Générale.	—	Rente de Naples.	101 70
Banque de Belgiq. 1445		Empr. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 25 OCTOBRE.

5% consolidés.	93 7/8	Différées.	7 5/8
BELGE. 1852. c.	105 7/8	Passives.	4 1/8
HOL. Dette active.	55 3/4	Russie.	—
PORTUG. 5 p. c.	—	BRÉSIL.	78
Id. 3 p. c.	20 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	17 1/4		

AMSTERDAM, LE 24 OCTOBRE.

HOLL. Dette activ.	101 15/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	35 15/16	POLOGNE. L. B. 500	119
Différée.	57/64	PR ^e . L. de Rd. 50	122 1/2
Billet de change.	24 3/16	ESPAGNE. E. Ard.	16 1/16
Obl. synd. d'am	95 7/16	Dito grd.	—
» 5 1/2.	79 1/2	Dettes diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 3/4	» anc.	—
» nouvelle.	—	» passives.	4 5/16
Russie. Hope et C ^e	105 1/2	AUTR. Métall. 5.	105 5/8
» 1829, 5.	105 5/4	BRES. Obl. à Lond.	80
Inscr. au gr. livre	69 1/2		

ANVERS, LE 25 OCTOBRE.

ANVERS. Det. act.	105 5/4	A PRUSSE. Em. à Berl.	120 1/2	A
» Det. diff.	50	NAPLES. Cert. Fal.	93 7/8	A
Empr. de 48 mill.	102 1/4	ET. ROM. Lev. 1852.	101 1/2	P
Id. de 30 mill.	92 7/8	P Cert. à A. 1854.	100 3/4	P
HOLL. Dette activ.	—			
Rente rembours.	—	CHANGES.		
AUTRICH. Métall.	107	A Amsterd. C. jours.	1/2 p.	P
Lots de fl. 100.	355	A Id. 2 mois.	—	
» fl. 250.	458	A Id. 3 mois.	—	
» fl. 500.	770	P Rotterdam. C. jours.	1/2 p.	P
POLOG. Lots fl. 500.	118	A Id. 5 mois.	—	
» B. 500.	137 7/8	P Paris. C. jours.	1/8 av.	P
BRES. Em. L. 1854.	—	A Id. 2 mois.	5/8 1/2 p.	P
ESPAGNE. Ardoin.	16 1/4 à 1/8	Londres. C. jours.	40 3/4	P
Dettes passiv. 1854.	5 1/2	Id. 2 mois.	40	P
» Différée.	—	Francfort. C. jours	50 1/8	P
DANEMARQ. E. Not.	95	Id. 5 mois.	55 11/16	P
Dito à L.	75 1/2	P Bruxelles et Gand.	1/8	A

BRUXELLES, LE 25 OCTOBRE.

Dettes actives 2 1/2	54 1/2	A Brasseries.	—	A
Emp. Rothschild.	102 1/8	Tapis.	105	A
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—	
Emp. de 50 mill.	95	Mutualité.	115 3/4	P
Id. de 57 mil.	75 1/2	S. C. Bruges.	—	
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—	P
Act. de la Soc. G.	826	P Act. Réunies.	97	P
Emp. de Paris.	1750	Borinage.	—	P
S. de Comm. de c.	150	Houyoux.	93 1/2	P
B. de Belgique.	—	Papeterie.	—	
C. de S. et Oise.	112 1/2	A Lits de Fer.	119	
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgaise	—	
Banque Foncière.	101	Civile.	—	
Idem.	100	Herve.	—	P
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	950	P
Hornu.	—	Ch. de B., M. et B.	—	
Sclessin.	114	Asphalt.	—	
Soc. Nationale.	125	P Holl. Dette active.	55 1/4	
Levant du Flenu.	160	A Losrenten inserit.	100	
Ougrée.	—	A Autriche. Métalliq.	106 7/8	A
Sars-Longscham.	190	A Naples. C. Falcon.	15 7/8	A
Chemin de Fer.	94	A Espagne. Ardoin.	—	
Vennes.	—	Fin courant.	—	
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—	
Chatelneau.	—	Différée de 1850.	—	
Verreries.	—	Idem de 1855.	—	
Betteraves.	—	Passives.	—	
Verrer. de Charl.	—	Brésil. E. de Roth.	80	P
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	401 3/4	A

VIENNE, LE 17 OCTOBRE.
Métalliques 5 p. c., 107 5/32 — Actions de la Banque, —
PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 OCTOBRE.
Le brick anglais Kelsick Wood, v. de Montevideo, ch. de 16000 cuirs.
La goelette prussienne Ludwid Edward, v. de New-York, ch. de diverses marchandises.
La goelette anglaise Betsy Miller, v. de Dunkerque, ch. de div. marc.
Le brick mecklemb. Paul Friedrich, v. d'Archangel, ch. de goudron et céréales.
Le pleyt belge 3 Frères, v. de Londres, ch. de diverses marchandises.
Le pleyt belge Jonge Johanna, v. de Londres, ch. de div. marchand.
Le koff hanov. Jonge Christophel, v. de Londres, ch. de div. marchand.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 25 OCTOBRE 1858.
Froment, Thectolitre. fr. 22 28.
Seigle, idem. 15 67.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.